



N° 394-2014/ARR/DC/SPHC

Date du : 17/02/2014

**Rapport**  
**à**  
**la présidente de l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la toiture, de la charpente, de l'escalier, des fondations et des façades de la maison coloniale sise 3 rue de Soissons, section Faubourg-Blanchot, commune de Nouméa

**PJ** : un projet d'arrêté

Par courrier en date du 2 juillet 2012, madame Léa MONSAINGEON et monsieur Erwin SEELEN-TSOUMAKAS ont émis une demande de protection afin de bénéficier d'une aide à la restauration pour leur maison sise 3 rue de Soissons, section Faubourg-Blanchot, commune de Nouméa, référencée à l'inventaire cadastral sous le numéro 649535-1221.

Cette maison fût construite en 1905 par monsieur et madame Ballande, et aurait probablement abrité les cadres de l'entreprise Ballande au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Cette maison est remarquable au titre de son architecture représentative d'un mode de construction commun entre 1880 et 1920 reconnu sous le nom de style colonial. Les matériaux de construction utilisés sont donc principalement le torchis, la brique, la pierre, le bois et la tôle ondulée.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable pour l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la toiture, de la charpente, de l'escalier de la façade Ouest, des fondations et du mur de soubassement, et des façades Nord, Sud et Ouest hors extension en sa séance du 5 novembre 2013, considérant que la conservation de cette bâtisse présente un intérêt public en raison de sa valeur architecturale.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.